

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

#### **Arrêté du 4 avril 2016 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2016 d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1<sup>re</sup> classe du ministère de la culture et de la communication**

NOR : MCCB1609112A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 4 avril 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1<sup>re</sup> classe du ministère de la culture et de la communication.

Le nombre total de postes offerts à cet examen professionnel est fixé à 26.

Les candidats devront s'inscrire par internet du mardi 3 mai 2016, à partir de 12 heures, heure de Paris, au mardi 7 juin 2016, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels>

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront s'inscrire par voie postale :

- soit à l'appui du formulaire d'inscription annexé à cet arrêté ;
- soit par voie de téléchargement sur le site internet des concours du ministère de la culture et de la communication, à l'adresse suivante :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels> ;

- soit en effectuant une demande de formulaire d'inscription, sur papier libre, accompagnée d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 80 g, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat. Cette demande devra être adressée au service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des concours (DEC 4), bureau G201, examen professionnel d'adjoint(e) technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1<sup>re</sup> classe du ministère de la culture et de la communication, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

Le défaut de réception de la demande de formulaire n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

Si le formulaire d'inscription est transmis après le mardi 7 juin 2016 (le cachet de la poste faisant foi), l'inscription du candidat n'est pas prise en compte et le candidat n'est pas admis à concourir.

Tous les candidats, inscrits par voie électronique ou par voie postale, devront envoyer un chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public en indiquant nom, prénom et numéro d'inscription au dos.

Les candidats inscrits par voie postale doivent, en outre, transmettre le formulaire d'inscription papier, dûment complété et signé.

L'ensemble de ces pièces doit être envoyé, au plus tard le mardi 7 juin 2016, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des concours (DEC 4), bureau G201, examen professionnel d'adjoint(e) technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1<sup>re</sup> classe du ministère de la culture et de la communication, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le mardi 11 octobre 2016 en région parisienne et dans les directions des affaires culturelles en outre-mer.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du lundi 28 novembre 2016 en région parisienne.

Le défaut de réception des convocations pour les candidats à cette épreuve écrite d'admissibilité et à cette épreuve orale d'admission n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. En cas de non-réception de la convocation de chaque épreuve quinze jours avant la date de chacune de ces épreuves, il appartient aux candidats de prendre contact avec le service interacadémique des examens et des concours et/ou avec le pôle recrutement et parcours professionnels du ministère de la culture et de la communication en charge de l'organisation des concours.

La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur de la ministre de la culture et de la communication.

### A N N E X E

#### FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT(E) TECHNIQUE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE DE 1<sup>re</sup> CLASSE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS NON INSCRITS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (SESSION 2016)

Formulaire, accompagné du chèque de 5 euros demandé dans le présent arrêté, à faire parvenir au service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des examens et des concours (DEC 4), bureau G201, examen professionnel d'adjoint(e) technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1<sup>re</sup> classe du ministère de la culture et de la communication, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le mardi 7 juin 2016, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

IDENTIFICATION	ADRESSE À LAQUELLE SERONT EXPÉDIÉES TOUTES LES CORRESPONDANCES
M., Mme (1) :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville :
Téléphone fixe :	Pays :
Téléphone portable :	Adresse électronique :
DOMINANTE DU MÉTIER CHOISIE ( <b>obligatoire</b> : une seule dominante du métier peut être cochée) <input type="checkbox"/> Sécurité et accueil du public ; <input type="checkbox"/> Présentation d'une visite guidée d'un monument historique, d'un musée ou d'un château <input type="checkbox"/> Intégration sur rayonnage et récolement ; <input type="checkbox"/> Etablissement d'un tableau de service ; <input type="checkbox"/> Conservation du patrimoine écrit.	

(1) Rayer la mention inutile.

A ....., le .....

*Signature du candidat*